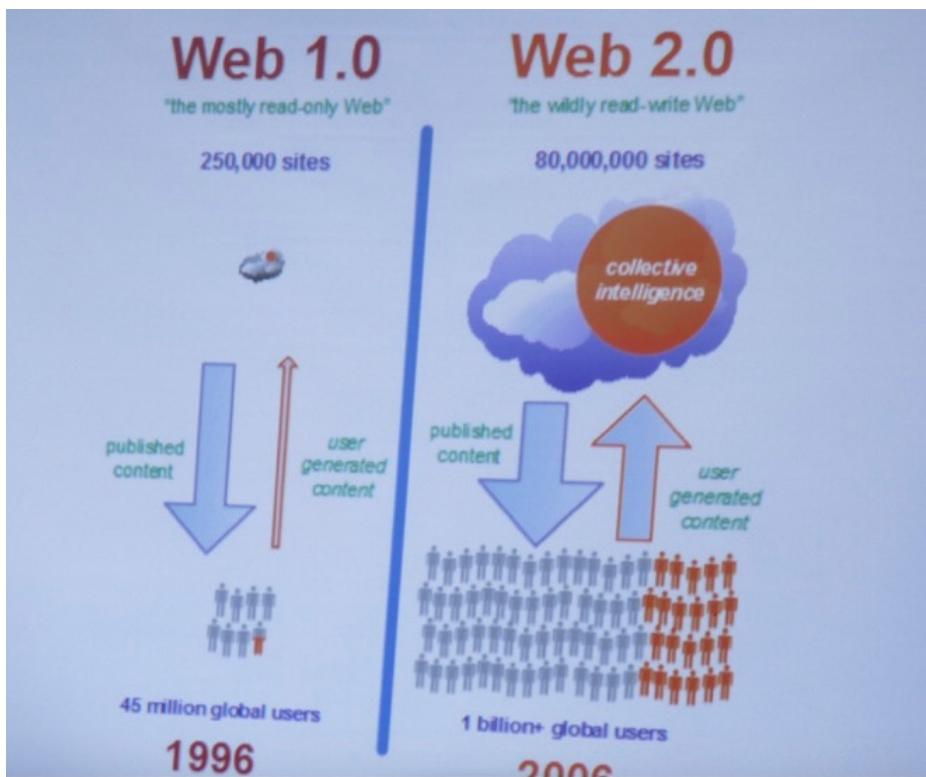


Le web dans l'entreprise : Méthode pour savoir comment ne pas s'en passer



Le GEMTIC* a proposé à ses adhérents une formation sur l'optimisation de la communication par le web dans les entreprises : « Entreprise 2.0 ou comment le web est entré dans nos entreprises ». Nous en profiterons pour expliquer ces concepts parfois abscons.

Page 2



Votre portail captif par



Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Numérique

Le web dans l'entreprise : Méthode pour savoir comment ne pas s'en passer



Un auditoire composé de gérants d'entreprises, de développeurs, de chargés de com...

Le GEMTIC* a proposé à ses adhérents une formation sur l'optimisation de la communication par le web dans les entreprises : « Entreprise 2.0 ou comment le web est entré dans nos entreprises ». Nous en profiterons pour expliquer ces concepts parfois abscons.

C'est Rémy Exelmans, qui fut pendant plusieurs années aux manettes de SFR Mayotte, et désormais « Coach digital » à la tête d'Océan Stratégie, qui en est l'animateur.

L'objectif est de comprendre comment passer d'une communica-

cation traditionnelle à une communication digitale, en évaluant les contraintes et en cernant les pièges à éviter.

Et l'enjeu est de taille si l'on en croit la maxime de Pascal Buffard, président du CIGREF, (Réseau de grandes entreprises), cité par Rémy Exelmans : « Nous sommes bien en train de vivre la troisième révolution de l'humanité ».

Pour le spécialiste du digital, c'est la chute du mur de Berlin en 1989 qui nous fait entrer de plein fouet dans la mondialisati-

tion de l'économie, « nous basculons dans l'échange, la moindre recherche d'hôtel ne se fait plus sans consulter l'avis des autres internautes par exemple. »

« Si on ne pense pas au client, on est mort » Web 1.0 et 2.0 - copie Ce qui sous-entend la fin de l'ère industrielle, la généralisation du travail en équipe, la reconsideration de sa carrière qui ne se fait plus dans une même entreprise, « et les plus forts ne sont pas les plus gros, mais les plus rapides. » Trois petites choses triviales à savoir sur la communication avant de se lancer : elle doit faire connaître le produit, le faire aimer et le faire acheter.

Le client dont on nous a répété qu'il était au centre des préoccupations, ne l'était pas vraiment, « aujourd'hui, si on ne pense pas au client, on est mort. » Un ultimatum qui aura peut-être pour vertu une remise en question...

Le Plan média va intégrer les avantages et inconvénients des différents supports pour s'approprier le must en terme de cible et d'objectifs : que ce soit les médias, Télé, radio, presse écrite quotidienne ou mensuelle, cinéma, affiches 4×3, ou les hors médias, télémarketing ou le publiclipostage... tous ont leurs qualités et leurs défauts.

2.0, la super bonne note

Internet arrive dans les années 1995, avec le « 1.0 », c'est à dire un contenu qui n'est que consultable, sans participation possible de l'internaute, « et les pages sont rarement mises à jour », note Rémy Exelmans.

Puis arrive le « 2.0 », brandi par tous les conférenciers comme

une révolution, on sent bien qu'il s'est passé quelque chose, mais quoi ? A la fois une évolution des techniques, et un réseau interactif, donc un lien accru entre les internautes. Il permet en tout cas à une véritable économie d'émerger, celle du numérique, « elle représente 10% du PIB mondial ». « Une frénésie digitale » pour Claude Molly, on veut bien le croire à observer le temps que nous y consacrons, au point que « l'accélération de la vitesse d'adoption des nouvelles technologies questionne sur les limites de cette (r)évolution continue ».

Il faut donc réfléchir à une stratégie qui met en avant notre marque, sans louper de coche. Pour ça, le conférencier digital recommande de travailler sur son organisation interne et celle de son activité, « le dirigeant doit bien se connaître », et cibler le contenu aux besoins du consommateur. La création du profil, de la communauté et des plateformes Facebook, Twitter ou Linkedin, en découle.

« 58% des salariés se connectent quotidiennement »

Ce qui incite à s'engager sur les médias sociaux, notamment pour construire l'image de sa marque, « 86% des entreprises sont présentes sur les médias sociaux (...) Essentiellement pour être plus visible et diffuser des informations. » Il faut dire que 58% des salariés se connectent quotidiennement sur les réseaux sociaux, ce qui semble somme toute peu, mais part qui ne peut que croître au fur et à mesure du rajeunissement des postes.

Pour Rémy Exelmans, les quatre

cartes à jouer sont le blog, une page Facebook, un compte Twitter et une page LikedIn, « qui sont les plus utilisés par les entreprises en France ».

Avant de s'y lancer, des prérequis sont à maîtriser : la définition de la ligne éditoriale, « de quoi allez-vous parler ? », animer la page, surveiller sa e-réputation... Tout en pensant à protéger son information et ses données, sur des supports qui découpent l'information... une situation paradoxale !

L'enjeu donne le vertige avec une augmentation potentielle du résultat opérationnel de 40% pour les entreprises qui auront réussi leur mutation numérique, contre un risque de chute de 20% dans le cas contraire...

Une révolution dans la manière de communiquer, essentiellement sur la rapidité, et sur la proximité avec le client. Que les adhérents du Gemtic pourront approfondir sur trois autres matinées.

Anne Perzo-Lafond

**Groupement des Entreprises Mahoraises des Technologies de l'Information et de la Communication*



Social

L'évasion par la voix : lecture de texte de détenus à la BDP



“Prête-moi ta voix !!!” : Écrits de détenus, les mots veulent s'évader, soyez complices!

Des volontaires prêtent leurs voix pour lire des textes écrits par les détenus du centre pénitentiaire de Majicavo. Textes à écouter le Samedi 5 décembre 2015 à 10h30 dans les locaux de la BDP, rue du stade de Cavani.

Projet initié par le SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Mayotte), en partenariat avec le centre pénitentiaire de Majicavo, la Bibliothèque Départemental de Prêt et l'association TAMA.

Avec la participation du musicien et chanteur Elhad.

Migration

Cérémonie de naturalisation ce mercredi : 361 nouveaux français en 2015



Chagall, Romain Gary, Jacques Tati... Une tranche de culture française

Ils ont déjà été naturalisés mais vont recevoir ce mercredi leurs décrets : 60 nouveaux français sont accueillis en préfecture pour une cérémonie solennelle, destinée à intégrer les valeurs qui fondent notre pays, dont la laïcité. Une année 2015 particulièrement « généreuse » dans l'octroi de la nationalité à Mayotte.

Une tranche de culture française

Chagall, Romain Gary, Jacques Tati... Une tranche de culture française

Ce mercredi 2 octobre 2015, à 9h au faré de la case Rocher à Dzaoudzi, Bruno André, secrétaire général de la Préfecture procédera à la remise de 60 décrets de naturalisation, portant à 361 le nombre de personnes qui ont acquis la nationalité française en 2015. Dont 94 sont des enfants qui l'ont donc obtenue automatiquement.

Il existe deux modes d'acquisition de la nationalité française : la procédure

de naturalisation ou de réintégration par décret, et l'acquisition par déclaration, soit de naissance, soit de mariage avec un ressortissant français.

Les enfants nés à Mayotte, comme partout en France, deviennent automatiquement français à leur majorité. Ou obtiennent la nationalité après une démarche auprès du Tribunal d'instance pour les enfants à partir de 13 ans.

144 personnes de plus que l'année dernière

Pour devenir français, un étranger doit remplir des conditions préalables : résider en situation régulière en France, y posséder le centre d'attaches familiales, produire ou subir un diplôme prouvant la maîtrise de la langue, et justifier de ressources suffisantes.

Depuis le 1er juillet 2010, c'est le préfet qui statue sur les demandes de nationalité française. En cas d'accord,

le décret de naturalisation est publié au Journal Officiel. La cérémonie officielle à laquelle nos futurs compatriotes vont assister est un moment volontairement solennel, qui souligne les droits et les devoirs de chacun.

Ils étaient 248 à obtenir la nationalité française en 2013, et 217 en 2014. En octroyant 361 décrets cette année, ce sont donc 144 personnes de plus que l'année dernière qui auront bénéficié d'une décision favorable du préfet.

Ces futurs français vont visionner un film retraçant le poids de l'Histoire de France et la signification des fondements de la République, Liberté « celle de penser sans contrainte et sans atteinte à la liberté des autres », Égalité « notamment celle des hommes et des femmes » et Fraternité « un lien qui unit tous les citoyens », sans oublier la laïcité, « aucune religion officielle, mais un pays historiquement à dominante chrétienne ».

A.P-L.

LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Religion

Conseil cadi : la sécurité des cadis et la radicalisation à l'ordre du jour



Partenariat entre le COSEM et Nourdine Bacar, Grand Cadi de Mayotte

C'est la deuxième fois en un mois que le Conseil des cadis de Mayotte est à ce point médiatisé. La petite salle de la rue du Collège qui reçoit tous les mardis les religieux, commence à ne plus suffire à l'actualité, ses flashes et ses caméras. Un partenariat avec le COSEM sur le radicalisme était en discussion.

Plusieurs points à l'ordre du jour de cet hebdomadaire Conseil cadi. Le premier concerne la sécurité... des cadis. De manière inattendue, ceux qui sont souvent vus comme les grands sages venant à bout des conflits intervillages, sont de moins en moins respectés. Ils sont même victimes de violences, ainsi que témoigne le cadi Mahamoudou Hamada, le 1er ad-

joint du Grand Cadi : « J'avais été appelé dans le cadre d'une conciliation au sein d'un couple. Seule la femme était présente, mais quand son mari m'a vu dans la rue, il m'a menacé d'une gifle puis d'un couteau. »

Les hommes de Dieu en ont fait part au préfet qui a mis à leur disposition deux référents, un gendarme, le commandant Jean-Christophe Larroque, épaulé par un adjoint le commandant Bichon, et un Major de police, Saïd Hallidi Moustafidou. Le cadi menacé indique qu'il va déposer plainte, la justice de la République prend ainsi le relai de la justice cadiale.

Combat conjoint contre le radicalisme et l'insécurité

C'est encore la sécurité qui est mise en avant pour le deuxième point : une convention de partenariat entre le Conseil cadi et l'association COSEM, le Conseil de quartier pour la Sécurité de Mayotte, d'Elad Chakrina. L'avocat ayant eu un accident de scooter, la signature conjointe avec le Grand Cadi n'a pas été possible, mais le document a été longuement discuté.

De toute évidence, le COSEM change là de registre. Stade au-dessus de l'opération Voisins vigilants, il organise depuis 3 mois des patrouilles de nuit formées d'habitants solidaires dans la lutte contre les cambriolages et la délinquance.

Mais c'est franchement sur le fléau du radicalisme (le mot revient 8 fois) qu'est attendu ce partenariat cadis-COSEM. Replaçant le contexte, « les attentats commis à Paris le 13 novembre 2015 par des terroristes se revendant d'un fanatisme religieux », le document rappelle les 95% de musulmans modérés présents sur l'île et la nécessité « d'intervenir dans les mosquées et les villages de l'île, pour rappeler à ses habitants la nécessité de lutter contre toute forme de radicalisme afin de préserver la sécurité de tous. »

Un terreau favorable à l'endoctrinement

Les interventions sont précisées : une prise de parole dans les lieux de culte, la formation des imams par les cadis « pour un meilleur encadrement des prêches religieux », l'organisation de réunions villageoises sur les dangers du radicalisme et la

présentation d'exposés dans les établissements scolaires. Car, les nombreux courriers qu'ils étalement en sont une preuve, les cadis sont interpellés par les habitants sur une demande d'explication du djihad et de la radicalisation et ses signes. Un référent sera nommé chez les cadis, et ces actions seront financées par des dons et des subventions publiques.

En rétablissement, Elad Chakrina nous explique le risque : « Mon inquiétude est venue du décès d'un Mahorais en Syrie et de la présence d'un Réunionnais parmi les terroristes. On sait que l'endoctrinement cible les populations misérables. Ici, les mineurs isolés, les jeunes en mal être identitaire, la perte de repères liés à la départementalisation, offrent un terreau favorable. Il faut y rajouter les jeunes étudiants du Moyen Orient en quête de reconnaissance sociale. »

Il accuse certains discours radialisés sur l'île, « qui mettent dans le même panier djihad et terrorisme. Nous sommes dans l'islam extrémiste. »

Il s'agit pour lui d'un principe de précaution, censé aussi agir contre les partisans d'un retour dans le giron comorien qui pourrait saisir ce prétexte d'une agitation pour souligner l'incongruité d'un îlot musulman au sein de la République française.

« De toute façon, le COSEM autant que les cadis, se doivent d'informer la population sur les risques d'embrigadement, c'est un geste civique », conclut Elad Chakrina.

Anne Perzo-Lafond

Justice

Le chanteur Combo de nouveau condamné à 15 ans de prison en appel

Il avait porté onze coups de couteau sur sa compagne qui avait pu s'en sortir. Condamné à 15 ans de prison en première instance aux Assises, il avait fait appel. Le chanteur avait déjà été condamné pour des faits similaires par le passé.

15 ans de prison lors de la première instance aux Assises

C'est en mars 2013 que le drame s'était produit. Auteur et interprète du tube Mlima, le chanteur mahorais Combo était arrêté par les forces de l'ordre pour avoir poignardé sa compagne à plusieurs reprises au cours d'une violente dispute. Ce sont onze coups qui ont été portés au moyen de deux couteaux différents, et c'est quasiment une miraculée que les secours avaient prise en charge, puisqu'elle souffrait notamment d'un pneumothorax.

Arrêté puis mis en examen pour tentative de meurtre aggravé sur conjoint ou concubin, il risquait la prison à perpétuité. D'autant que pendant les deux premiers mois, il avait accusé sa compagne d'avoir été l'instigatrice des coups dont il portait les traces. Lors de la confrontation demandée par le juge d'instruction, un témoin avait permis d'infirmer ses accusations, et de prouver que Combo s'était lui-même porté les coups.

Incident et possible pourvoi en cassation

A l'issue de son premier procès aux Assises, il avait été condamné à 15 ans de prison, pour lesquels il avait

fait appel. Le procès se tenait ces lundi et mardi.

Une audience plus difficile pour l'accusé, selon son avocate Me Cooper : « lors de la première instance en appel, il n'avait que très peu réagi. Il n'explique pas son geste, c'est un homme qui garde ses émotions pour lui. Mais en écoutant les explications du médecin, il a pris conscience de la portée de ses coups et s'est effondré en larmes. »

L'expert psychiatre parle lui, d' « égo surdimensionné ». A noter que l'accusé avait déjà été condamné en 2005 pour des coups de couteau porté sur son ex-épouse pour des suspicions d'infidélité.

Les juges viennent de donner leur verdict, condamnant de nouveau le chanteur à 15 ans pour tentative de meurtre.

Lors de l'audience, l'avocate provoquait un « incident de donner acte ». Me Cooper rapportait à la Cour une confidence de son client sur un juré qui pourrait connaître un des témoins. « Mais la Cour ne peut donner acte que de faits qu'elle peut constater d'elle-même », nous décrypte l'avocat général de la cour d'appel, Robert Ampuy.

L'avocate peut néanmoins s'appuyer sur cet incident pour se pourvoir en cassation, « c'est possible qu'on inscrive un pourvoi », nous expliquait-elle ce soir.

A.P-L.

Faits divers

Un gendarme mordu au bras et cannabis à l'entrée du tribunal



Agression de militaires de la Gendarmerie

Le vendredi 27 novembre 2015, vers 16h, une patrouille composée de deux militaires du détachement de surveillance et d'intervention de M'zouazia effectue une surveillance des établissements scolaires aux abords du collège de Bandrélé. Les militaires distinguent dans la foule un jeune homme qui tient à la main une arme de poing. En se rapprochant ils constatent qu'il s'agit d'un jouet en plastique. Lors du contrôle, « l'individu se rebelle et constraint les militaires présents à l'amener au sol », indiquent la gendarmerie dans un communiqué. Pendant cette phase, un gradé est mordu jusqu'au sang au bras et quelques effets militaires sont dégradés. L'enquête est menée par la brigade territoriale autonome de M'zouazia.

Le vendredi 27 novembre 2015 à 07h, une patrouille de gendarmerie du détachement de surveillance et d'intervention de Sada prend contact avec la police municipale présente sur le parking du collège de Chiconi. Les policiers informe les militaires, qu'une bagarre a éclaté entre deux individus. Les faits ont été commis à proximité de l'établissement scolaire. L'un d'entre eux menace l'autre avec un coupe coupe dont il se sépare par la suite en le jetant sur le toit d'une habitation, il prend des pierres et frappe l'autre à plusieurs reprises. Il prend la fuite à la vue des policiers et la victime se réfugie chez une commerçante.

L'auteur présumé des violences revient sur les lieux pour récupérer son coupe coupe. Il est formelle-

ment reconnu par la victime et les témoins et est immédiatement interpellé.

Il fait l'objet d'une convocation pour l'audience du tribunal de Mamoudzou le mercredi 13 avril 2016 à 8h.

L'enquête est menée par la brigade territoriale autonome de Sada.

Cannabis à l'entrée du TGI

Le 27 novembre à 9h45, un individu qui se présentait au portique à l'entrée du Tribunal de Grange Instance était porteur d'une petite quantité d'herbe de cannabis. Il était interpellé. L'auteur un homme de 21 ans faisait l'objet d'une convocation pour une ordonnance pénale délictuelle le 21 décembre.

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
 07.85.05.96.59.